



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

CR2023_02

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WIMEREUX

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Wimereux s'est réuni, salle de réunion le 13 mars 2023 à 9H00 suite à la convocation du 03 mars 2023.

Sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Président, Mesdames Cécile DUQUESNE, Vice-présidente, Renée KOROL, Chantal LAVIEVILLE, Chantal LAVIEVILLE, Nicole WAROT, Jeanne ETIENNE, Anne CROMBEZ, Catherine PAPYLE-LEFEBURE, Anne PILLAIN et Monsieur Jean Ménard.

Était absentes excusées :

Sabine BERNARD.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
26 rue Hector BERLIOZ- 62930 WIMEREUX
Siège : Place Albert 1^{er} - 62930 WIMEREUX
03 91 21 34 02 | ville-wimereux.fr
ccas@ville-wimereux.fr

TARIFS APRES MIDIS RECREATIFS POUR LES NON-WIMEREUSIENS.

Le président du Centre Communal D'Action Sociale,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale organise des après-midis dansants gratuits pour les wimereusiens mais souhaite les ouvrir aux personnes non wimereusiens, il en convient d'en fixer les tarifs.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Les après-midis dansants auront lieu :

- Le mardi 21 mars 2023
- Le mardi 18 avril 2023
- Le mardi 16 mai 2023
- Le mardi 20 juin 2023
- Le mardi 19 septembre 2023
- Le mardi 17 octobre 2023
- Le mardi 14 novembre 2023

ARTICLE 2 :

Les tarifs sont dégressifs selon la date de la première inscription au CCAS de Wimereux. Les tarifs sont les suivants :

Date de la première inscription	Montant de l'adhésion pour le reste de l'année
21/03/2023	35 € 00 par personne
18/04/2023	30 € 00 par personne
16/05/2023	25 € 00 par personne
20/06/2023	20 € 00 par personne
19/09/2023	15 € 00 par personne
17/10/2023	10 € 00 par personne
14/11/2023	5 € 00 par personne

ARTICLE 3 :

Les conditions d'accès seront les suivantes :

- Chaque personne ou couple doit être parrainé par un wimereusien inscrit aux après-midis dansants qui ne pourra parrainer qu'un seul couple ou deux personnes seules.
- La première inscription se fera d'office au CCAS. Dans le cas contraire, l'accès sera refusé.
- Le paiement se fera sous forme d'adhésion annuelle. Selon la première date d'inscription, le montant de l'adhésion sera calculé au prorata du nombre d'après-midis dansants restants. Aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas d'absence.
- Lorsque la première inscription aura eu lieu au CCAS, les autres pourront alors se faire par téléphone.
- Dans un souci d'organisation, toute personne n'ayant pas payé son adhésion au CCAS ni effectué d'inscription préalable se verra refuser l'accès aux après-midis dansants.

ARTICLE 4 :

Le paiement s'effectuera en espèces ou par chèque bancaire. Les recettes seront encaissées sur la régie 72 302 : dons et quêtes.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 **CCAS DE WIMEREUX**

L'article 7 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire. Désormais, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Cependant, les informations sur les engagements pluriannuels, la structure et gestion de la dette, le niveau d'épargne, l'épargne brute et nette ne concernent pas notre CCAS. En effet, aucun emprunt n'est réalisé.

1 - Bilan 2022

Nombre d'aides légales



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Demande APA à domicile : 82 demandes

Demande APA en établissement : 1 demande

Nombre de personnes âgées bénéficiant de l'APA sur Wimereux au 31/12/2022 : 183

Aide-ménagère : 0 demande

Frais de placement en long séjour : 2

Frais de placement en maison de retraite : 5

Fond de Solidarité Energie : 5

Fond de Solidarité Logement : 7

Domiciliation : 4 dont 2 en cours au 31/12/22

Nombre d'aides facultatives

Aide à l'énergie : 0

Bons d'alimentation : 34 soit 470 € 7 familles

Secours d'urgence : 4 soit 600 € 4 familles

Cantines : 11 familles soit 13 enfants 2 044,35 €

Frais d'inhumation : 3

Centre de loisirs : 1

Pas de classe de neige ou découverte

Banque alimentaire : 58 familles = 113 personnes

Logements attribués

T2 : 16 appartements : 15 maisons : 1 (Dont 6 béguinages)
(Dont 1 « Carré La Fontaine »)

T3 : 12 appartements : 8 maisons : 4
(Dont 1 « Carré La Fontaine »)

T4 : 18 appartements : 8 maisons : 10 (Dont 2 Résidence Berlioz)

T5 : 2 maisons : 2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
26 rue Hector BERLIOZ- 62930 WIMEREUX
Siège : Place Albert 1^{er} - 62930 WIMEREUX
03 91 21 34 02 | ville-wimereux.fr
ccas@ville-wimereux.fr

Portage de repas : 12 095 sur l'année.

Atelier équilibre : 1 fois par semaine le jeudi matin de 9h00 à 10h00.

Petits dépannages : 2 interventions.

Après-midi dansant : 8 (janvier, février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre)

1 repas dansant aux personnes de + de 70 ans : le 28 Novembre 2022 ; 365 pers. Coût total : 15 330 Euros

Colis de Noël aux personnes de + de 70 ans : 34 411.80 € (coût total)

498 individuels	} 900	} 987
402 couples		
87 Sinoplies		

Carte Marinéo aux + de 65 ans : 29 créations et 217 renouvellements : 11 530.62 €

Mission de référent solidarité

Suite au bilan 2022 (quantitatif et qualitatif), nous attendons la décision du Département concernant l'octroi de la totalité ou d'une partie de la subvention. En effet, le taux de réalisation est de 118 % concernant le nombre d'entretien et de 91 % pour la moyenne des places d'accompagnement (ce taux de réalisation dépend exclusivement du Département car c'est celui-ci qui nous oriente les bénéficiaires).

La totalité de la subvention représente 11 770 € pour 55 places d'accompagnement.

Investissement

Les investissements sur l'année 2022 ont été : le changement de la barrière du béguinage, le changement de 2 postes informatiques et l'acquisition d'un destructeur papier.

2 - Orientations 2023

La subvention de la ville constitue la principale recette du budget du CCAS. Les autres recettes étant : les repas à domicile, les redevances du béguinage, la subvention du département (mission de référent RSA) et dans une moindre mesure les dons.

Concernant la mission de Référent Solidarité RSA signée avec le Département. Vu les résultats du bilan 2022, le département propose de reconduire les 55 places d'accompagnement pour une subvention de 11 770€. La demande de subvention a été déposée.

Nous allons devoir moderniser notre logiciel d'accompagnement des bénéficiaires. Une formation pour l'ensemble des agents est nécessaire lors de la bascule avec les nouveaux logiciels. Ces derniers permettront un suivi de la totalité du parc des logements sociaux sur la commune et la gestion des commissions d'attributions des logements, le suivi des bénéficiaires sur l'ensemble des aides légales et facultatives, l'ensemble des CERFA saisissable directement sur le logiciel, l'archivage de l'ensemble des demandes et des documents des bénéficiaires. Ces nouveaux outils permettront également de gérer les animations organisées par le CCAS et la gestion de la commande à la facture des portages de repas à domicile. Cet aménagement, reprendra la totalité des dossiers existants, la mise en place de l'ensemble des aides facultatives, la personnalisation de l'outil et la formation des agents sur 8 jours.

Les investissements prévus sont l'achat de deux écrans d'ordinateur, d'une chaise de bureau, d'un taille haie électrique et de 2 cafetières professionnelles pour les après-midis récréatives. Il est proposé au Conseil d'Administration de débattre de ces orientations.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

L'article 7 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire. Désormais, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport d'orientation budgétaire a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil d'Administration.

Dépenses :

Nous allons devoir moderniser notre logiciel d'accompagnement des bénéficiaires. Une formation pour l'ensemble des agents est nécessaire lors de la bascule avec les nouveaux logiciels. Ces derniers permettront un suivi de la totalité du parc des logements sociaux sur la commune et la gestion des commissions d'attributions des logements, le suivi des bénéficiaires sur l'ensemble des aides légales et facultatives, l'ensemble des CERFA saisissable directement sur le logiciel,

l'archivage de l'ensemble des demandes et des documents des bénéficiaires. Ces nouveaux outils permettront également de gérer les animations organisées par le CCAS et la gestion de la commande à la facture des portages de repas à domicile. Cet aménagement, reprendra la totalité des dossiers existants, la mise en place de l'ensemble des aides facultatives, la personnalisation de l'outil et la formation des agents sur 8 jours.

Les investissements prévus sont l'achat de deux écrans d'ordinateur, d'une chaise de bureau, d'un taille haie électrique et de 2 cafetières professionnelles pour les après-midis récréatives.

Recettes :

La subvention de la ville constitue la principale recette du budget du CCAS. Les autres recettes étant : les repas à domicile, les redevances du béguinage, la subvention du département (mission de référent RSA) et dans une moindre mesure les dons.

Concernant la mission de Référent Solidarité RSA signée avec le Département. Vu les résultats du bilan 2022, le département propose de reconduire les 55 places d'accompagnement pour une subvention de 11 770€. La demande de subvention a été déposée.

Après délibération,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

PREND ACTE :

- de la communication du rapport d'orientation budgétaire pour 2023
- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2023 organisé en son sein

Ensuite, la séance est levée.

**Le Président du CCAS,
Jean-Luc DUBAËLE,**


Signé électroniquement par :
Jean-Luc DUBAËLE
Date de signature : 14/03/2023
Qualité : Président du CCAS de la
ville de WIMEREUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
26 rue Hector BERLIOZ- 62930 WIMEREUX
Siège : Place Albert 1^{er} - 62930 WIMEREUX
03 91 21 34 02 | ville-wimereux.fr
ccas@ville-wimereux.fr